

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 326

présenté par

Mme Lorho, Mme Thill et Mme Ménard

AVANT L'ARTICLE 1ER A

Au début de l'intitulé du titre premier, substituer au mot :

« Élargir »

le mot :

« Encadrer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le respect de nos principes éthiques exige un encadrement strict de l'accès aux technologies disponibles en matière de procréation. Cet amendement vise à souligner que l'encadrement de ces techniques est plus souhaitable que leur élargissement dans le cadre de ce respect à nos principes éthiques.